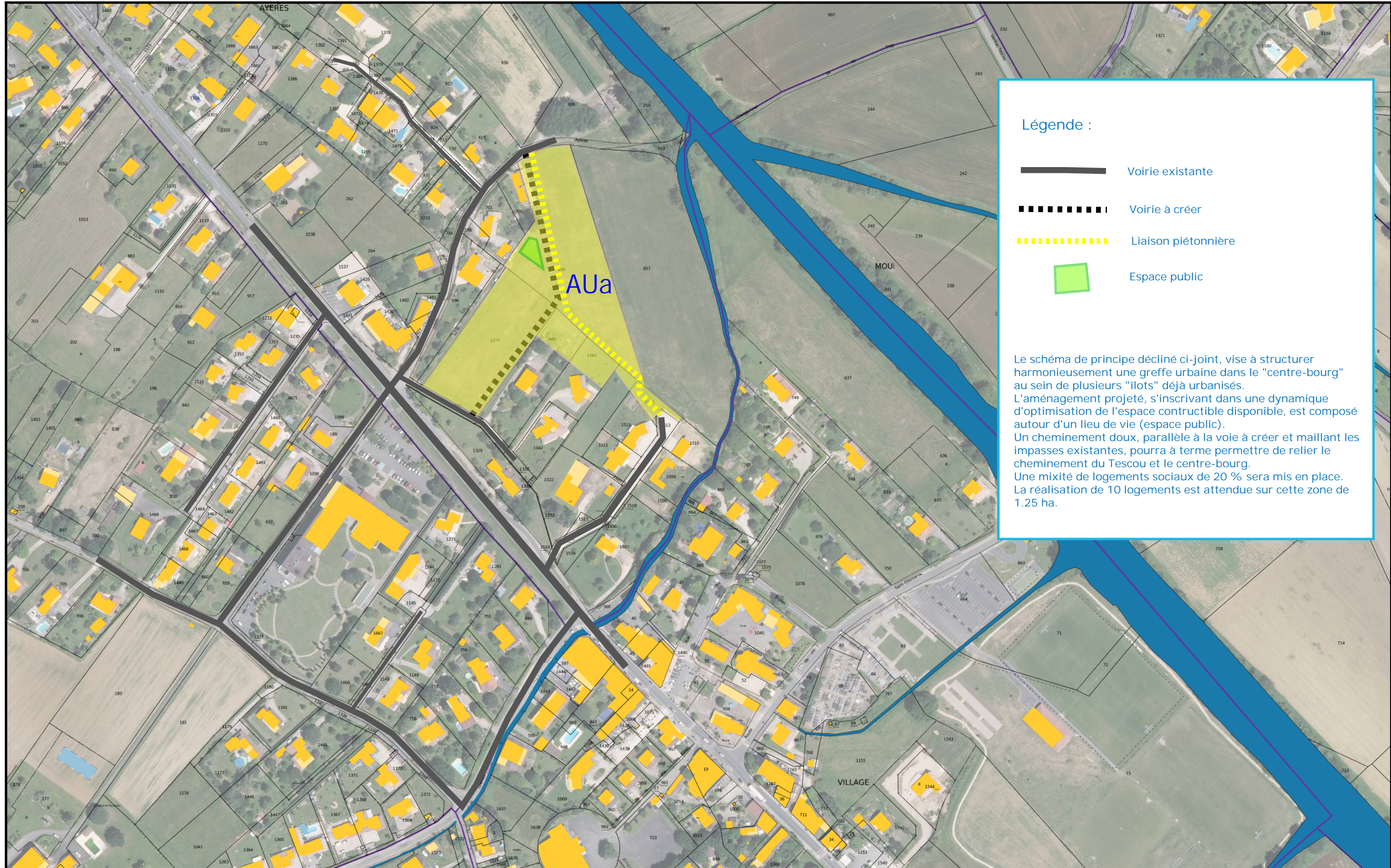






Orientation d'aménagement n°1 - Les Ayères



Légende :

-  Voirie existante
-  Voirie à créer
-  Liaison piétonnière
-  Espace public

Le schéma de principe décliné ci-joint, vise à structurer harmonieusement une greffe urbaine dans le "centre-bourg" au sein de plusieurs "îlots" déjà urbanisés. L'aménagement projeté, s'inscrivant dans une dynamique d'optimisation de l'espace constructible disponible, est composé autour d'un lieu de vie (espace public). Un cheminement doux, parallèle à la voie à créer et maillant les impasses existantes, pourra à terme permettre de relier le cheminement du Tescou et le centre-bourg. Une mixité de logements sociaux de 20 % sera mis en place. La réalisation de 10 logements est attendue sur cette zone de 1.25 ha.